LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SOUS LE SECOND EMPIRE[1].

MÉMOIRE POUR LE D.E.S. DE SCIENCE POLITIQUE PRÉSENTÉ À AIX EN 1959

Par J. BASSO

---

[1]Nous nous permettons de signaler (grâce à l'ouvrage de MM. Goguel et Dupeux Sociologie électorale, esquisse d'un bilan) les études qui ont été consacrées au même problème ou à des problèmes voisins dans d'autres départements pour le même régime: M. Mesliand: L'esprit public dans le département d'Indre et Loire sous le second Empire (D.E.S. Fac. Lettres Paris - 1950); M. Martourey : étude politique de Saint Etienne et de la vallée du Gier du 2 décembre 1851 au 5 décembre 1852 (D.E.S. Fac. Lettres Lyon.1946); Mlle Praly: étude politique du bassin houiller stéphanois de 1852 à 1856 (D.E.S. Fac. Lettres Lyon 1947); M. Lépine: étude politique du bassin houiller stéphanois de 1856 à 1859 (Ibidem? 1950);Mlle Bonnardel : la vie politique lyonnaise vers la fin du second empire (Ibidem, 1950); M. Georget: les consultations électorales en Saône et Loire (mai 1869-juillet 1871) (Ibidem, 1950); M. L-marque: le parti républicain à Toulouse (1851-1871) (D.E.S. Fac. Lettres Toulouse);Mlle Feyt: les partis politiques dans la Haute Garonne sous le second Empire (D.L.S. Fac. Lettres Toulouse 1938); M. Amanieu: la vie politique à Toulouse, cous le second Empire (D.E.S. Fac. Lettres Toulouse, 1950).

Il suffit de se reporter aux ouvrages d'auteurs qualifiés tels que MM. Sigfried, Goguel, Dupeux pour constater, de nos jours, combien la sociologie électorale a acquis "droit de cité" dans la maison de la science politique et celle, en construction, des sciences humaines. M. Pierre George (Études de sociologie électorale, cahiers de la Fondation Nationale des Sciences politiques) a résumé avec vigueur et clarté le schéma méthodologique de cette nouvelle branche d'étude : "l'ensemble des facteurs déterminants des opinions politiques du plus grand nombre émane de la condition: économique et sociale". Sans doute convient-il d'y ajouter, selon les régions envisagées, les facteurs religieux et l'influence de personnalités locales. L'étude et l'essai d'analyse des élections législatives dans notre département devraient donc s'inspirer d'un tel cadre méthodologique et le respecter hélas 1 nous ne le ferons pas. Pour des raisons personnelles, d'abord; l'analyse des facteurs économiques et sociaux requiert des recherches extrêmement précises et longues qui sortaient du cadre extrêmement modeste d'un pareil travail; pour des raisons historiques ensuite ; lorsque le Comté de Nice entre dans la nation française le système de la candidature officielle est pratiqué; il fausse par conséquent le déterminisme économique et social qui régit les façons de voter des individus. Si l'on ajoute les évènements (annexion, réactions à cette annexion) on comprendra aisément que l'on ne se soit point attaché à respecter le cadre qui nous est offert par des auteurs aussi compétents. L'objet de cette analyse sera donc doublement limité : dans le temps d'abord, puisqu'elle ne couvre qu'une période fort brève, dans la substance ensuite, puisqu' elle se réduit volontairement à des aspects qui pourront paraître secondaires : analyse de l'état politique du département, réactions politiques et l'endroit des élections législatives, aperçu de quelques problèmes soulevés pendant cette période dans l'ancien Comté, autant de questions qui ne peuvent constituer qu'une préface à l'étude attentive des résultats des élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes sous la Ille et ln IVe républiques, que nous espérons un jour mener à bien.

I.- L'État politique du département

A.- La Formation de l'opinion politique.

La question est la suivante : comment ce conté rattaché à la nation française en 1860 s'éveille-t-il à la vie politique ? Avant d'essayer d'y répondre, qu'il nous soit permis de tracer en quelques lignes le contexte général dans

lequel peut se développer une opinion politique, à la veille de l'Empire libéral. Exprimée dans différentes brochures (Rêveries politiques - 1832 - Les idées Napoléoniennes, 1839), la pensée politique de Louis Napoléon repose sur le postulat suivant : assurer la liberté par l'autorité : "qu'on ne reproche pas à Napoléon 1er sa dictature, écrit-il, elle nous menait à la liberté, comme le soc de fer qui creuse les sillons prépare la fertilité des campagnes"[2] et lorsque le coup d'état de 1851 est accompli il exprime son dessein : "la liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable; elle le couronne quand le temps l'a consolidé". Ce couronnement, les premières années de l'empire libéral le laissent entrevoir, mais comme le fait remarquer M. Duveau, dans son ouvrage précité, Napoléon III a-t-il accordé un régime plus libéral à ses sujets parce eue la logique de ses idées politiques l'y conduisait, ou parce que, devant la manifestation d'oppositions naissantes, il a voulu éviter une rupture trop brusque? Les difficultés du pouvoir mettaient peut-tire en péril la logique politique.

La loi de sûreté générale, votée au lendemain de l'attentat d'Orsini fait partie de l'édifice; pair i d'autres dispositions relevons celle-ci : "sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2.000 frs quiconque aura dans le but de troubler la paix publique pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences, soit à l'intérieur soit à l'étranger"[3] ; tout individu condamné pour l'un des délits ci-dessus, ou pour quelques autres, tels que détention d'armes de guerre, attroupement, pouvait être, par mesure de sécurité générale, interné en France ou en Algérie, ou expulsé du territoire.

Les réunions publiques étaient l'objet d'une surveillance étroite, qui s'exerçait d'ailleurs d'une façon habilement détournée : "comme les réunions se tiennent, de longue tradition républicaine dans les cafés, un régime d'autorisation stricte est institué pour ouvrir un café, avec pouvoir absolu de le fermer" et dans une circulaire le duc de Morny fait savoir aux préfets que "les cafés que l'on transforme en clubs ou foyers de propagande politique doivent être impitoyablement fermés"[4].

Dès lors, l'action des groupes politiques, des journaux, ne franchira que

---

[2]Cité dans Duveau ; La vie ouvrière en France sous le Second Empire, p. 47.
[3]Bulletin des lois n°- 5291 (série 11)
[4]Cité dans J.J. Chevallier. Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours (p.272).

bien difficilement le "mur du-silence" élevé par la législation impériale, entretenu et surveillé avec zèle par tous les fonctionnaires de l'État. C'est pourtant cette action qu'il convient d'examiner; non certes qu'elle aboutisse à percer me brèche dans l'édifice, mais parce qu'elle témoigne d'un éveil du Comté à la politique.

1°) Les groupes politiques :

Il n'existe pas, naturellement, de partis organisés dans les Alpes-Maritimes et si le Préfet Gavini emploie ce terme dans ses rapports : "Il y a deux partis parmi les indigènes; le premier qui approuve toutes les mesures du gouvernement : le parti français composé de propriétaires et de négociants; le second, le parti des italianissimes", c'est par tournure de style, tournure qui ne correspond donc pas à la réalité, ni dans la forme, ni même dans le fond; le "parti français" en effet n'existe pas : les bourgeois négociants, fonctionnaires et les paysans qui constituent le soutien du régime n'ont aucun idéal comme; chez les uns fait d'intérêt, chez les autres d'indifférence ou de souci de paix avant tout, il ne peut en aucun cas former la base idéologique d'un soi-disant "parti".

Chronologiquement, il semble que nous assistions à la naissance de trois groupes politiques dans le département des Alpes-Maritimes: les "italianissimes", au lendemain du rattachement; l'opposition républicaine, avec les mesures libérales de 1867 - 1868; enfin un "parti niçois", en 1869, qui est l'expression d'une position particulière, voire campaniliste.

On a appelé "italianissimes" tous ceux qui, par leur opposition; ont cherché à retarder, à empocher, ou à. neutraliser le rattachement du Comté de Nice à la France. Parmi ces adversaires du rattachement, dont on ne peut pas dire, jusqu'en 1870-71 du moins, qu'ils constituent un parti, on rencontre des personnalités très différentes. Niçois mécontents qui n'ont pas reçu de l'Empire tout ce qui leur avait été promis (nous nous efforcerons- cf infra - de voir la corrélation possible entre ce phénomène et les élections législatives); irréductibles qui s'inspirent et se réclament de leur chef Garibaldi, habitants du Comté émigrés en Italie, de Falicon, général, de Foresta, procureur du Roi, Laurenti - Roubaudi, ancien député au Parler sarde, qui est à Nice même, selon

i
A

M. Ciais[5] le chef des italianissimes; le Préfet réclamera son expulsion que le Ministre de l'Intérieur n'accordera jamais[6]. Où les italianissimes prennent ils leurs mots d'ordre ? On s'accorde assez mal sur ce point. Le "Diritto" de Purin, le "Movimento" de Gênes, certains comités d'émigrés qui "maintenaient entre eux et les compatriotes restés à Nice, une secrète intelligence" paraissent avoir joué un rôle déterminant. Quoiqu'il en soit, l'action et l'audience de cette minorité politique demeurent, du moins dans les années 1830 - 1839, la plupart du temps inefficaces. Le but premier est d'entretenir l'idée que l'annexion n'est qu'un fait provisoire, une nécessité politique "momentanée" et qu'ultérieurement le Comté de Nice fera retour à l'Italie.

Un nom est au centre de cette pensée et de cette action : celui de Garibaldi[7]. En 1860 et 1866 de jeunes niçois s'enrôlent comme volontaires dans l'armée garibaldienne; sans que les départs atteignent jamais une grande importance ils permettent cependant aux italianissimes d'avancer "le dévouement de la jeunesse de Nice pour la cause italienne". Toute une série de petits faits, évènements, (rumeur de la rétrocession du Comté, arrivée ou départ d'italianissimes notoires) constitue le champ d'exploitation de ce groupe politique, mais l'écho en demeure très faible au sein de la population locale[8]; de plus les évènements des années 1864-1866, desservent les intérêts des italianissimes : "l'impuissance dont l'Italie a fait preuve dans la dernière guerre, les revers de Custoza et de Lissa ont détaché de ce parti un grand nombre de niçois[9].

La manifestation politique du parti républicain date de 1867, avec la création du "Phare du littoral", animé par le pasteur Pilatte. Faiblement

---

[5]Le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice après l'annexion de 1860 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire) D. 27.

[6] Ce dernier devait redouter les incidents qui pouvait faire naître au lendemain de l'annexion cette expulsion; Ce refus parait d'autant plus remarquable que l'on sait combien les mesures d'expulsion depuis la loi de 1858 étaient facilement appliquées et combien les ministres de l'intérieur, de Billault au général Espinasse, les recommandaient aux Préfets.

[7] Les positions de Garibaldi sur le rattachement du Comté et de Nice en particulier ont souvent varié, semble-t-il, sans qu'il nous soit permis d'exprimer fautes de recherches sérieuses, sa volonté intime, nous rappellerons ces mots du "Pensiero" : "Ah ! Si Garibaldi avait voulu encourager les aspirations des niçois" (sous-entendu : à un retour à l'Italie).

[8]L'échec d'une adresse à Laurenti-Roubaudi (deux cents signatures recueillies) en est un témoignage.

[9] Préfet et Ministre de l'Intérieur (Archives Nationales - F 1 CIII; rapport du 3 octobre 1866).

marquées, les tendances de la capitale se retrouvent dans notre département où le "parti de la liberté" fait appel aux opposants catholiques, orléanistes, légitimistes pour combattra l'Empire. L'action de ce groupe politique, à l'image du précédent, demeure assez médiocre et son influence ne dépasse pas le cadra de quelques réunions sporadiques; sur le plan électoral, nous le constaterons, son échec est manifeste. Cependant la lutte que soutiennent les animateurs du Phare est sans défaillance et souvent courageuse : attaques contre le système de la candidature officielle la nécessité d'en finir avec la pression administrative est une question qui pour nous prime toutes les autres" [10], apologie de l'Amérique, "terre de liberté"...etc... Le préfet reconnait lui-même d'ailleurs les progrès de l'idée républicaine, bien que le journal, semble-t-il, soit assez peu lu par la population niçoise. Le 13 novembre 1870, le Réveil des Alpes-Maritimes succède au Phare du littoral, avec un programme ambitieux : "régénérer l'opinion publique, organiser la marche vers l'avenir en recueillant dans un idéal commun les intérêts distincts des Niçois et des Français qui sont venus s'établir ici, avant ou depuis l'annexion". C'est une reconnaissance explicite de ce particularisme niçois, qui s'exprime politiquement, semble-t-il, dans les dernières années de l'Empire.

Expression d'ailleurs assez largement confuse : elle découle très certainement d'une part du mécontentement qui s'affiche volontiers, d'autre part, avec la fin de l'Empire, du bouleversement institutionnel qui va relancer le courant séparatiste dans les Alpes-Maritimes[11]. Mais elle ne s'affirme pas avec le caractère précis d'un programme; c'est un journal niçois la "mensoneghiera" qui donne le ton : "nous nous félicitons de l'habileté mise en œuvre (par M. Malausséna) afin de paralyser ce courant venu du dehors, ne tendant rien moins qu'a absorber l'esprit niçois à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire ou dénaturer les traditions de notre belle histoire". C'est en effet le maire de Nice, Malausséna, qui paraît avoir cristallisé en. ces années 1869-70, les aspirations des niçois; syndic de la ville sous le régime sarde, député des Alpes-Maritimes, cet homme habile, pressentant peut-être la fin des institutions impériales, facilite la naissance d'un journal niçois "L'indépendant" qui affirme dans son numéro programme :

---

[10]Le Phare du littoral (septembre 1868).

[11]Nous nous permettons de renvoyer à ce sujet au diplôme de M. Ciais précité, et à celui de M. Risso : les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1871 à 1876 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire; résumé dans Recherches Régionales 1961, n°1, (p. 6 à 13).

"nous n'avons qu'à rester ce que nous sommes…défendre l'essence même du caractère italien et niçois l'amour de la liberté"[12], et qui soutenait qu'en devenant français, les niçois avaient perdu leur liberté.

2°) Les journaux dans les Alpes-Maritimes.

On sait les conditions sévères d'existence réservées par la législation impériale à la presse. Aussi comprendra-t-on aisément que pendant sept ans (1860-1867) le seul journal des Alpes-Maritimes, fût le journal "gouvernemental", journal officieux du préfet Gavini. Défenseur fidèle et maladroit de l'administration impériale, le "Messager de Nice", devenu "Le Journal de Nice", s'efforcera de réaliser l'annexion morale du Comté; mais c'est avec beaucoup de brutalité, et un manque de tact manifeste qu'il s'y attache : panégyrique classique et répété de l'administration impériale, méconnaissance des susceptibilités locales (les termes de "population arriérée" sont quelquefois employés), attaques violentes contre Garibaldi et l'Italie, autant de traits qui naturellement détachent totalement la clientèle niçoise de ce journal. Le Préfet le comprit lui-même et réclama dès 1864, un changement de direction; il faudra cependant attendre 1867 pour voir M. de Courmaïeul se substituer à M. Alziary de Roquefort. La presse d'opposition est représentée par les trois tendances ci-dessus évoquées. La Gazette de Nice, journal italien et défenseur des intérêts italiens disparaît en 1860. Ce n'est que le 6 novembre 1870, au lendemain de la chute de l'Empire donc, qu'apparaît le Diritto, qui va prendre à son compte les mots d'ordre du parti séparatiste, tout en ménageant habilement l'amour-propre des niçois; excellant à tout mêler, tout confondre, Victor-Emmanuel, Mazzini, Garibaldi, Catherine Ségurane, il emploie indifféremment les mots autonomie, Nice, Italie. "Il Pensiero" - 1871 - représente la même tendance et procède d'ailleurs des mêmes origines.

La presse républicaine e deux voix le Phare du littoral (1867) qui constitue un organe d'opposition (de fréquents procès l'opposent à l'administration[13] et qui s'attaque au Préfet, aux institutions impériales, mais

---

[12]Officiellement Malausséna se défend d'être l'instigateur de ce nouveau courant de pensée "cette feuille - l'Indépendant - ravive les discussions, mais M. Malausséna sa défend d'être pour rien dans sa direction et il y a tout lieu de le croire, car il ne laisserait pas attaquer le Ministre comme le fait tous les Jours ce journal ", (Rapport du Préfet au Ministre de l'Intérieur A.N.FI cIII , 3 mai 1870).

[13]Le 2 décembre 1867, le Phare est condamné à une amende pour défaut de signature et

aussi aux "signes de richesse" qui apparaissent sur le littoral (spéculations foncières, établissements de jeux de Monaco etc...); le Réveil, "organe des démocrates très avancé" selon le Préfet Gavial, apparait le ler juillet 1870; son programme est simple : établissement et défense de la république, lutte contre les ennemis de la France, au nombre desquels il compte à Nice les "italianissimes". En raison de la précarité de nos recherches, il est impossible de préciser le degré d'influence des journaux républicains; en décembre 1870 le Phare tirait à 1.900 exemplaires, en avril 1871 à 3.600, mais le nombre des abonnés paraît réduit.

En juin 1870, enfin, naît l'Indépendant; dans sa défense d'une "conscience nationale niçoise", ce journal avait été précédé par la "Mensoneghiera", publiée en langue niçoise et en français qui de 1868 à 1872, publiera des articles sur l'histoire du Comté, sur la formation du dialecte niçois, etc... Quel fût le programme de l'Indépendant ? Son premier numéro l'explique clairement et nous nous permettons de le citer largement : "la ville de Nice depuis dix années n'a point manqué du superflu; il n'y a que le nécessaire qui lui ait fait défaut. Or le nécessaire il est temps de s'en aviser, ne serait-ce pas par hasard, un journal niçois, c'est-à-dire une feuille qui représente non pas la munificence ministérielle ou le radicalisme parisien, mais Nice elle-même ?" et ce journal, selon le rédacteur rendra trois services : "le premier sera de faire connaitre au pays ce qu'est notre cité, sa population, le caractère intime de ses habitants... le second service sera de faire connaître au pays ce qu'est l'Italie, car il ne faut pas l'oublier, nous sommes en quelque sorte les Gages[14] de l'alliance entre ces deux grands peuples que tant d'intérêts rapprochent ...; le troisième service ce sera précisément de représenter à tout propos comme un salutaire exemple la revendication de la liberté, de toutes les libertés : liberté en politique, liberté administrative, c'est-à-dire, la restriction du pouvoir exorbitant de l'agent de l' autorité centrale, le Préfet, liberté civile, c'est-à-dire, l'inviolabilité du foyer domestique, du domicile". Programme très large, libéral, opportuniste, discrètement séparatiste, niçois enfin; en un mot à la mesure, par son caractère même, de toutes les aspirations.

B.- L'esprit public face à la politique.

"excitation à la haine contre le gouvernement".

[14]Souligné dans le texte.

Il serait tout à fait vain et présomptueux de vouloir tracer un portrait de l'opinion publique; nous nous proposons, de façon plus modeste, de déceler quelques unes de ses réactions. Sans oublier les conditions générales qui ne sont point faites pour favoriser l'éclosion d'opinions politiques et qui font du Second Empire une "période de silence", on peut mettre en évidence certains traits généraux. Une population rurale homogène dans ses options et soutien inconditionnel de la dynastie impériale; la raison en est simple; M. Long[15] l'expose clairement : "cette masse flottante qui se range toujours du coté de la force apporte au gouvernement un immense appui"; ajoutons pour notre département l'absence quasi totale d'information et l'influence des personnalités locales, influence qui s'accroît naturellement lorsque les futurs députés sont estampillés au "label candidat officiel". Une population urbaine plus rebelle aux mots d'ordre, plus vive comme partout ailleurs aux évènements. C'est ce que le Préfet Gavini, en une formule que l'on retrouve souvent de 1864 à 1870, traduit ainsi ; "l'état d'esprit est assez bon dans les campagnes ... laisse à désirer dans les villes, à Cannes et surtout à Nice, travaillées par l'esprit démagogique qui trouve un appoint considérable dans la classe nomade des ouvriers". Mais ce point de vue officiel s'exprime encore dans des analyses de ce genre : "en général on approuve le gouvernement de développer l'armée française; la clause réduisant le service à cinq ans au temps de paix est surtout approuvée par les cultivateurs"[16]. Ces rapports, s'ils donnent une impression grossière de l'état de l'opinion ne peuvent être considérés comme des témoignages fidèles et vrais; on le comprendra encore mieux lorsque l'on sait avec quel zèle, quelle diligence, les préfets impériaux s'efforçaient de camoufler aux yeux du pouvoir central les problèmes ou les mécontentements locaux. M. L. Imbert dans son article en tous points remarquable[17] rapporte ces mots du député Lubonis : "le plus souvent je constatais un parti pris de satisfaction auquel il était impossible de barrer le passage. Tout allait pour le mieux et il fallait laisser libre carrière aux rapports officiels où ne se faisaient jour que les idées roses ou de pompeuses déclarations sur la prospérité, le calme, l'admiration des étrangers".

Les affaires italiennes sont aussi un centre d'intérêt pour les habitants de l'ancien Comté. Raisons financières les porteurs de rentes italiennes sont encore nombreux à Nice et leur avoir, selon le Journal de Nice est de 40

---

[15]Les élections législatives en Cite d'Or depuis 1870 (Cahiers de la Fondation des sciences politiques) p. 52.

[16]Rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur (A.N.F.1, c.III, 4- janvier 1868).

[17]Au lendemain de l'annexion, la France et le particularisme niçois, Nice Historique, juillet-septembre 1961, n° 3 (p. 82-107).

millions. Raisons sentimentales : l'arrestation de Garibaldi par le gouvernement italien provenue des mécontentements graves; une lettre de Napoléon III qui apporte des encouragements à la cause de l'unité italienne est lue et commentée avec chaleur et lorsqu'en 1866 les armées de Victor-Emmanuel éprouvent les revers que l'on sait les "populations de l'ancien Comté en sont selon le Préfet, vivement émues".

II. Les Élections législatives dans les Alpes-Maritimes.

A.- Le Contexte général :

1°) Les campagnes électorales

Aux fonctionnaires : "Faites connaître les bons candidats et surtout ne rougissez pas de le faire, c'est là votre mission"; aux candidats : "renoncez à chercher l'influence que vous aviez sous le régime parlementaire, acceptez une situation modeste et occupée"; aux électeurs : "vous avez besoin d'être dirigés"..; tel est le système de la candidature officielle[18] défini par le Ministre de l'Intérieur Morny, ou par les journaux de l'époque. Si la formule est banale, qui s'adresse au Préfet pour exprimer la volonté de l'Empereur[19], c'est par contre une mobilisation générale de l'administration qui prépare, accompagne, réalise la campagne électorale du candidat officiel.

1 - L'intervention de l'Administration :

La cause de cette intervention nous la connaissons bien, naturellement; mais il est curieux et parfois amusant de voir la façon dont on la justifie. La neutralité, voilà un excellent principe, mais on ne peut demeurer neutre si des voir même timides, s'élèvent contre l'empire; on ne peut demeurer neutre car an "redoute alors que le désordre moral ne s'instaure dans les esprits… et le gouvernement ne peut vouloir que (les électeurs) restent livrés à des incertitudes pénibles ..." Cette intervention se caractérise par l'action des préfets et sous-préfets d'une part, maires et employés ou fonctionnaires

---

[18]Dans un communiqué adressé au Journal "Le siècle" le Ministre de l'Intérieur précisait que la désignation des candidats appuyés par le gouvernement est un acte de l'autorité fait dans l'intérêt de la chose publique et non pas dans l'intérêt des candidats mêmes; c'est la raison pour laquelle il revêt la forme des avis officiels et en a les immunités.

[19]L'Empereur verrait avec plaisir que M. X... fût candidat officiel de la circonscription de ..."

subalternes d'autre part. Le rôle du préfet est double : analyser l'état politique du département, présenter les chances des candidats que le gouvernement veut désigner aux suffrages des électeurs, ensuite mobiliser les énergies pour la réussite de la campagne du, ou des, candidats officiels. Le conditionnement se réalise donc sous la tutelle préfectorale, par l'action soigneusement coordonnée des sous-préfets, directeurs d'administration (Télégraphes, Douanes, Académie, Justice, etc...), généraux et commandants de gendarmerie, qui recommandent autour d'eux le candidat officiel, priant avec beaucoup d'insistance leurs subordonnés de voter en sa-faveur. C'est aux maires nommés nous le savons par le gouvernement aux juges de paix[20], que le Préfet s'adresse ensuite en des circulaires toujours confidentielles, dont l'objet est da faire connaitre à ces fonctionnaires le candidat désigné et les inviter à prendre les mesures utiles pour assurer son élection. Certes, an relève dans les dossiers des archives départementales les preuves de la modération, de la discrétion avec lesquelles le Préfet Gavini a parfois usé de ses pouvoirs; ainsi, écrit-il au maire de Bar-sur-Loup, le 24 mai 1863 : "sans exercer de pression sur vos administrés, je vous prit de los voir individuellement", aux maires de tous les départements, dans une circulaire : "je me bornerai à vous prier d'engager vos administrés à se rendre au scrutin"; on y décèle aussi des aveux : "je n'ai eu à exercer aucune pression ni sur les populations, ni sur les fonctionnaires"; mais ils ne prennent jamais sous la plume de ce haut fonctionnaire la saveur d'un remords, tant ces interventions, ce rôle de guide lui paraissent normaux et justifiés. A peine esquisse-t-il une défense à propos d'une querelle qui l'opposera au journal républicain du département : "... pendant toute la tournée de révision j'ai cru devoir expliquer aux populations les motifs, qui ont décidé le gouvernement en 1863 à accorder son appui à la candidature de Monsieur le Duc de Rivoli… à Cannes, notamment j'ai exposé les nouveaux titres que cet honorable député avait acquis à l'estime et à la confiance de ses commettants ... mais je n'ai pu prononcer aucune parole injurieuse ou offensante contre M. Méro... il me suffira de faire appel à tous ceux qui me connaissent et qui savent si dans ma carrière déjà longue j'ai jamais manqué aux règles de la modération, de la courtoisie ou des convenances"[21].

L'intervention dans les campagnes électorales des maires et des fonctionnaires subalternes est l'aboutissement des instructions préfectorales. Le serment exigé des candidats à la fonction publique créait très certainement déjà

---

[20]La Revue de Cannes, Journal d'un candidat à la députation, les juge sévèrement: "Pour eux, rendre la justice, c'est forcer à voter pour le candidat officiel".
[21]Le Phare du littoral (6 avril 1869).

des dispositions à la servilité; les menaces de suspension, révocation, ou les promesses d'avancement[22] les aggravaient. Si l'on trouve quelques traces dans les dossiers d'archives, de "tiédeur" de certaines fonctionnaires à l'endroit des institutions impériales, elles sont bien surpassées par les marques et les témoignages de dévouement chaleureux; bornons-nous tous, parmi des centaines d'exemples, à ceux-là :

"Je m'efforcerai d'être toujours agréable au gouvernement" (maire de Peillon); "j'aime mieux recevoir une réprimande pour excès de zèle que par faiblesse et indolence" - (commissaire de police de Menton) Le zèle de tous ces fonctionnaires, de l'agent voyer au juge de paix est donc de fabriquer la "raison électorale" des indécis, de trainer aux urnes les indifférents, de faire triompher la candidature officielle. On peut dire que dans notre département de 1860 à 1870, ils s'y emploient très consciencieusement; l'opposition déclarée d'un juge de paix - celui de Roquesteron qui, en 1863 soutiendra le candidat non officiel n'en parait que plus exceptionnelle.

2°) Le rôle du clergé.

Le clergé peut passer dans notre département pour un soutien du régime impérial, mais on ne peut se prononcer en toute certitude. Monseigneur Sola, prélat italien, maintenu dans ses fonctions par le gouvernement français ne manque jamais d'adresser aux membres du clergé, à la veille de chaque élection, une circulaire par laquelle il l'engage à voter pour le candidat officiel. Sans doute est-il suivi dans ses consignes. On ne peut cependant manquer de relever le soin avec lequel le Préfet des Alpes-Maritimes a souligné, de 1864 à 1870, le défaut d'influence de Mgr. Sola sur le clergé, l'insistance qu'il met à démontrer que "l'attitude du clergé est réservée, mais (qu') on peut compter sur son dévouement[23]. Dans quelques rapports (1866 notamment) le Préfet exprime son opinion en termes assez catégoriques : "le clergé partage en grande partie les idées développées dans l'Unita Cattolica de Turin, journal libéral", ce qui l'amènera la conclusion suivante : "il nous faut un évêque français". Toutefois, si dans la volumineuse correspondance qui nous a été laissé on recherche les preuves d'une opposition déclarée du clergé à l'Empire, on ne trouve que des indices très légers qui n'emportent pas la conviction :

---

[22] Un rapport spécial au terme de chaque élection adressé par le préfet au ministère de l'Intérieur, signale l'attitude des fonctionnaires et propose les récompenses.

[23]Rapport du Préfet au Ministre de l'Intérieur, A.N. F1cIII : 2 octobre 1867, 2 septembre 1867, 4 février 1868 …etc…

refus de l'évoque de Fréjus - qui a sous son autorité le diocèse de Grasse - de publier une circulaire en faveur du candidat officiel[24], attitude hostile à l'endroit du candidat gouvernemental (élections de 1863) des prêtres de Valbonne, Roquefort, Saint-Jeannet, Sainte-Agnès, expulsion pour menées séparatistes de trois prêtres.

Peut-être sommes-nous déjà plus près de la République que de la Restauration où un Préfet pouvait écrire, en s'adressant à un curé de campagne : "il serait beau, Monsieur le curé, de vous voir conduire en personne vos électeurs à l'assemblée et de ne pas les perdre de vue qu'ils n'aient voté pour le président du collège. Il ne s'agit rien de moins que du triomphe des principes religieux et monarchiques. J'attends tout de votre zèle et de votre charité"[25].

3°) Le déroulement des campagnes électorales:

Le manque d'énergie politique, le système de la candidature officielle, les déceptions nées au lendemain du rattachement expliquent "l'asthénie" des campagnes électorales. Au vrai, les opinions politiques ne sont jamais en cause et ce sont les personnes qui sont avant tout le centre de l'agitation électorale. Aucun candidat ne prend position contre les institutions impériales : c'est une règle qui n'est jamais transgressée de 1860 à 1870; à peine parfois lui proposera-t-on quelques aménagements. La ligne de partage parait d'ailleurs assez facile à tracer entre les principaux thèmes des campagnes électorales; elle correspond approximativement à la ligne géographique qui séparait le Comté de Nice de sa future patrie, La France. Dans l'ancien Comté, nous allons rencontrer des personnalités issues du terroir dont les préoccupations s'affirment bien davantage locales que nationales. Dans la deuxième circonscription composée de l'ex-viguerie de Grasse, détachée du département du Var et d'une partie de l'arrondissement de Puget-Théniers, nous sommes en présence de candidats qui s'affirment par leurs prises de position sur des problèmes à l'échelle de la nation; il va sans dire cependant qu'ils n'échappent

---

[24] Rapport préfet au Ministère de l'intérieur, 26 mai 1863. Peut être convient-il de rappeler qu'à la même époque (mai 1863) les évêques de Cambrai, Chartres, metz, Orléans, Rennes, tours à une consultation qui leur avait été demandée, avaient répondu : « votez donc, mais pour qui ? Pour les candidats officiels ou pour leurs adversaires ? Ici nous n'avons rien à vous dire ; c'est une question de conscience et de confiance personnelle. (Journal de Nice, 29 mai 1863)

[25] Cité dans "La candidature officielle sous la Restauration" communication faite par M. le Préfet Langeron à l'Académie des Sciences morales et politiques (1952, 1er semestre).

pas aux querelles de clocher qui occuperont dans les circulaires ou réunions une place souvent importante. Ainsi peut-on faire cette vérification lors de la première élection dans le nouveau département des Alpes-Maritimes, destiné à assurer la représentation de la partie annexée, en décembre 1860. Plusieurs noms sont avancés, Malausséna, Lubonis, le comte Henry Avigdor. Malausséna ne se présente pas; demeurent en présence Lubonis et Avigdor. Bien que le journal parisien "La Nouvelle" désignât ce dernier comme le "seul des candidats possédant l'expérience des affaires et des habitudes parlementaires", et par conséquent comme celui "dont le nom seul est accepté dans tout l'arrondissement de Nice", les habitants de l'Ancien Comté ne partagent nullement cet avis. Le journaliste Mazon traduit bien l'état d'esprit du moment : "le succès de M. le Comte Henry d'Avigdor n'aurait qu'une signification toute personnelle; il pourrait représenter au Corps Législatif les intérêts de nos concitoyens, rien de plus.

Non seulement M. Lubonis représentera dans l'assemblée suprême les intérêts du Comté de Nice, mais son nom rappellera aussi toutes les circonstances mémorables de l'annexion et surtout le vote unanime du 15 avril qui nous donna des droits éternels aux sympathies de la nation française et de ses représentants".[26] La mission que Lubonis avait remplie pendant la période intérimaire le désignait ainsi aux suffrages des habitants du Comté, avec pour tâche essentielle de faciliter l'intégration du Comté à la France. Un homme comme Malausséna, candidat aux élections législatives de 1868 et 1869, représente bien davantage encore le campanilisme électoral. Il ne manque jamais dans chacune de ses circulaires de flatter l'amour-propre des niçois, leur goût de l'indépendance: "les titres qui peuvent expliquer sinon justifier l'ambition de vous représenter au corps législatif, vous les connaissez, car c'est de vous que je les tiens. Ils reposent uniquement sur les témoignages réitérés de confiance que vous m'avez donnés avec tant d'élan et de spontanéité dans les élections municipales, départementales… Aussi est-ce à vos sympathies seulement que je demande vos suffrages[27]. Ce sont des titres fondés sur le passé d'une haute figure locale que cherche également à faire valoir un autre candidat : le duc de Rivoli. "Dans notre famille écrit-il, nous avons toujours conservé pour le pays qui fut celui de mon ancêtre la plus profonde et la plus religieuse sympathie. C'est voue dire que tous mes efforts auront sans cesse pour but le bien et les intérêts des arrondissements de Grasse et de Puget-

[26]L'avenir de Nice, 9 décembre 1860.
[27]Circulaire de Malausséna aux électeurs de la 1ère circonscription 1868). (A.D. 26 sept.1865)

Théniers"[28]. Mais déjà nous franchissons la frontière ci-dessus évoquée; les préoccupations nationales s'affirment plus nettement : respect et soutien des institutions impériales, tempérés de libéralisme chez des candidats comme le Docteur Maure (législative de 1863) ou M. Mero (législatives de 1869).

Un libéralisme qui s'affirme par des promesses faites devant les électeurs : réduction des impôts, développement des libertés publiques, contrôle plus étroit des dépenses, suppression des candidatures officielles (1869 il est vrai, par le candidat indépendant M. Mero) allègement des charges militaires, extension de la liberté et de la gratuité de l'enseignement; bref autant do traits oui différencient flottement les campagnes électorales des candidats de la 1ère circonscription (ancien Comté) de ceux de la deuxième circonscription (arrondissement de Grasse et de Puget-Théniers). Le sous-préfet de Grasse ira jusqu'à soutenir an 1863 que la candidature Maure est une candidature républicaine préparée et soutenue par les comités républicains de la capitale; cette hypothèse, difficilement vérifiable en l'absence de preuves sérieuses, n'en traduit pas moins la disparité, dans les préoccupations, dans le "tonus électoral", entre les deux parties du nouveau département.

2 - Les candidats.

Ce "tonus" précisément va là encore permettre de classer, de sérier plus exactement les candidats; la candidature officielle - n'oublions pas les recommandations de Morny aux futurs députés - a pour résultat d'entrainer une carence presque totale du futur député (l'administration réalisant la campagne électorale à sa place), et, se faisant, de le desservir fortement ; tout au moins ceci semble vrai pour la 1ère circonscription : l’ancien Comté de Nice.

Quels sont les traits communs de ces candidats ? Ils ne sont pas les hommes d'un comité électoral, encore moins d'un parti; leur condition sociale est celle d'hommes riches, ayant occupé ou occupant des fonctions importantes dans ce que nous appelons aujourd'hui le secteur public ou le secteur privé; le comte Henry Avigdor, ministre plénipotentiaire en 1859, le duc de Rivoli, petit fils du maréchal Masséna, officier dans l'armée impériale appartiennent à des familles de haute noblesse. M. Maure est docteur en médecine, ancien député, conseiller général de la circonscription de Grasse depuis trente ans environ; M. Marc est un riche industriel de la région grassoise, directeur d'une ferme-école, maire de Cannes, membre du Conseil Général. Enfin, la lère circonscription

[28] Circulaire de Masséna, duc de Rivoli (A.D. Journal de Nice. 16 mai 1863)

sera représentée par Lubonis, conseiller à la Gour d'appel et procureur impérial sous le régime sarde, gouverneur du Comté de Nice, et Malausséna, avocat, conseiller général, ancien syndic de la ville de Nice sous le régime sarde, maintenu maire après l'annexion "qu'il n'a peut-être pas voulue mais à laquelle il s'est franchement rallié".

Parmi ces candidats quels sont ceux qui vont bénéficier du "cachet" officiel ? Lubonis en 1860 et 1863 dans la première circonscription, le duc de Rivoli en 1863 et 1869 dans la deuxième circonscription. Ces choix s'expliquent par des raisons tout à fait différentes; dans le premier cas il s'agit du choix d'un homme dont le rôle, la situation doivent faciliter, en liaison avec l'administration préfectorale, l'intégration du département dans la nation française; or Lubonis parmi les six candidats, M. le Comte d'Avigdor, M. Pollonais, le Comte de Cessole, M. Rastier-Bremont, M. Rapetti, est certainement le mieux placé pour faciliter cette assimilation souvent difficile[29]. Or, cette désignation bien loin de servir le candidat, entraine un nombre considérable d'abstentions; certes il eut faire la part du mécontentement des niçois en particulier vexés par un grand nombre de mesures maladroites de l'administration impériale; néanmoins le système de la candidature officielle semble hérisser tout particulièrement les habitants de l'ancien Comté et à doux reprises -1860 et 1863 - ce sont bien davantage les fonctionnaires publics et les électeurs sur lesquels l'administration avait de l'influence qui assurent l'élections de Lubonis que les populations locales. Il faut y ajouter, selon le Préfet Gavini, l'impopularité du candidat, due à une nature peu liante et peu aimable, et un certain dédain de l'électeur. En fait ne l'oublions pas- et M. L. Imbert le montre parfaitement dans son article précité Lubonis se heurte à un mauvais vouloir certain dans les sphères gouvernementales; ses efforts pour éviter des déceptions amoindri les effets de maladresses, pour prévenir les oppositions qui ne manquaient pas de se faire jour, se heurtent à l'incompréhension officielle. Ses adversaires ne manquèrent pas évidemment de souligner ses échecs, le Phare du Littoral notamment, qui écrivait le 21 septembre 1868 : "Monsieur Lubonis n'ayant point de récompense à attendre

---

[29]L'empereur, semble-t-il, avait renoncé à user du droit de désignation du candidat officiel; une circulaire du Préfet (novembre 1860) le laissait clairement comprendre : "dans les circonstances spéciales où se trouvent les trois nouveaux départements français, le gouvernement de l'Empereur n'a pas cru devoir désigner des noms à leur suffrages : il connait leur patriotisme et leur bon sens et ne doute pas du dévouement de ceux qui aspirent à l'honneur de les représenter au sein du Corps Législatif". Mais devant la multiplicité des candidatures, il ne devait pas tarder à abandonner cette position.

des électeurs qu'il devait servir a accepté celle du gouvernement qu'il devait contrôler"[30]. La candidature officielle du duc de Rivoli joue dans le même sens: l'électeur se rétracte et l'élection du petits fils de Masséna n'est due qu'aux efforts constants de l'administration; le Préfet Gavini signale à plusieurs reprises au Ministre de l'Intérieur la position fragile du candidat dans le département ; "le duc de Rivoli, plus soucieux de ses plaisirs risque l'insuccès dans un arrondissement pourtant soumis à l'Empereur"[31].

Des hommes comme Malausséna, (candidat dans la 1ère circonscription en 1868 et 1869 " le docteur Maure et M Mero, qui ne bénéficiaient pas de la candidature officielle ne doivent donc leurs suffrages qu'aux sympathies de leurs électeurs ; ils donnent ainsi la mesure de la force d'une opinion libérale, mais ne nous y trompons pas, cette hypothèse doit être corrigée par bien des facteurs : pour Malaussena par la popularité dont il jouit dans l'ancien Comté et lui assure donc une clientèle en fonction de sa personnalité et non de ses opinions politiques; pour le Dr Maure et M. Mero par l'ambiguïté de leurs positions; ils ne sont point des candidats de l'opposition et n'auraient pas refusé l'étiquette officielle; c'est très certainement davantage le dépit qui les conduit à manifester des opinions plus libérales que des convictions profondes. Peut-être d'ailleurs sa personnalité et non de ses opinions politiques; pour le Dr Maure et M. Mero par l'ambigu té de leurs positions; ils ne sont point des candidats de l'opposition et n'auraient pas refusé l'étiquette officielle; c'est très certainement davantage le dépit qui les conduit à manifester des opinions plus libérales que des convictions profondes. Peut-être d'ailleurs l'examen des résultats nous permettra-t-il de vérifier, entre autres, cette hypothèse. En conclusion, nous pouvons donc constater que seul le temps une volonté, une affirmation d'indépendance ; Malausséna apparaît réellement, malgré les sympathies dont l'entoure l'administration impériale, comme l'élu des habitants du Comté; les autres candidats ne peuvent avoir cette prétention.

B.- Les résultats des Élections législatives :

1°) Essai de comparaisons :

---

[30]Et cependant qu'à Nice mes adversaires devant le peu de résultat obtenu, écrit Lubonis, m'accusaient d'insouciance, d'apathie; à Paris, j'étais signalé dans les régions officielles comme un esprit chagrin, un homme inquiet, un des députés mécontents et par suite peu sûrs". (M.L. Imbert, op. cit., p. 88)

[31]Préfet au Ministre de l'Intérieur, 8 mai 1863 (A.D.)

a) candidature officielle contre candidature indépendante : cet essai, comme nous l'avons déjà dit, ne peut constituer qu'une approche de l'influence libérale dans la 2e circonscription des Alpes-Maritimes. Nous retiendrons les élections de 1863 et de 1869. Aucun des candidats indépendants n'est opposant décidé; et si la candidature de M. Maure est présentée comme républicaine, il semble bien que ce soit là une manœuvre de l'administration préfectorale. Quant à M. Mero, il a lui-même en 1863, soutenu la candidature officielle du duc de Rivoli. Un certain nombre de constatations élémentaires se dégagent :

- les candidats indépendants possèdent chacun des "bastions" qui résistent aux infiltrations de l'administration impériale : Grasse, Saint-Vallier et dans une moindre mesure Le Bar pour le Docteur Mure. Cannes et Vence, pour partie, en ce qui concerne M. Méro. Le canton de Grasse peut d'ailleurs être considéré comme "le fonds libéral" du département puisqu'après avoir donné 2213 voix à X. Maure contre 521 à Masséna, M. Mero, qui est cannois ne l'oublions pas, n'en recueille pas moins 1452 voix contre 1490 à Masséna en 1869. En 1863, le docteur Maure ne recueillait que 211% des voix dans le canton de Cannes.

- le solide loyalisme des campagnes à l'égard des institutions impériales: bien "travaillées" par les juges de paix et les sous préfets, les cantons ruraux votent en masse pour le candidat officiel; il faut exclure bien entendu les fiefs du Dr Maure, Saint Vallier et Le Bar.

- les progrès de ce que nous appellerons l'opposition, mais qu'il vaudrait mieux qualifier : désaffection à l'égard de l'Empire. Ainsi le canton de Puget-Théniers qui a toujours fait preuve de "bon esprit" (2% des voix au candidat non officiel en 1860, 2% en 1863) permet au candidat indépendant de recueillir 34% des voix en 1869. Même attitude des cantons de Roquesteron, Guillaumes, qui après avoir accordé 2% et 15% des voix au Dr Maure donnent a Mero 6% et 44%.

b) l'influence du député local (élections de 1863 et 1868) :

C'est essentiellement à propos de Nice, la ville et ses environs, que cette comparaison peut se révéler de quelque utilité. En effet si l'on compare les résultats des élections de 1863 et do 1868, au cours desquelles Lubonis et Malausséna n'ont aucun adversaire, on constate :

– qu'une fois encore les cantons ruraux, au nombre desquels nous pouvons ranger sans grande hésitation Menton et Villefranche vient avec beaucoup

d'uniformité pour le candidat officiel; ils votent avec la même régularité pour Malausséna qui a refusé on le sait d'être le candidat du gouvernement[32].

- or, en ce qui concerne Nice, nous vérifions la répulsion du canton pour Lubonis, le triomphe de Malausséna; les causes en paraissent assez simples; la vivacité et l'indépendance des niçois s'accommodant très mal du système de la candidature officielle; la position de Lubonis ne parait pas très solide; le Préfet, à plusieurs reprises, écrit au ministre de l'Intérieur "l'élection de Lubonis n'est due qu'aux voix des fonctionnaires publics où à celles des électeurs sur lesquels l'administration exerce de l'influence" et il ajoute : "les abstentions résident dans l'hostilité du parti des italianissimes, le mécontentement des individus à l'égard du gouvernement, la position personnelle du candidat qui est peu obligeant[33] ce que Lubonis ne manquait pas de reconnaître, en d'autres termes, bien entendu, dès 1860 : "les mécontents de toutes catégories (et le nombre en est considérable) se sont groupés contre le candidat officiel pour faire une démonstration et se compter". Le refus de Malausséna de bénéficier de l'aide officielle de l'administration, son passé tout entier plein de traits de dévouement à la cause de la 'elle de Nice, son habileté à flatter, et à défendre, il faut le reconnaître, cet esprit et ce goût de liberté, lui assurent un triomphe aisé. Les chiffres l'expriment : en 1860 et 1863, Lubonis obtenait respectivement dans le canton de Nice 1282 voix (1188 à Avigdor) et 3078 en 1863, sur 2502 votants, (11.036 inscrits) et 3160 votants (12.896 inscrits). En 1868 Malausséna obtient 10.116 voix (14.884 inscrits) et en 1869 10.198 voix (12.828 inscrits).

2°) Le problème de l'abstentionnisme et l'intégration du Comté de Nice dans la nation française :

On sait combien le courant séparatiste, au lendemain de la chute de l'Empire secoua l'ancien Comté et combien de voix s'élevèrent en nombre pour murmurer "tout bas d'abord et timidement, et ensuite un peu plus fort, que si les plébiscites de l'Empire avaient été annulés, on pourrait très bien annuler celui

---

[32] N'oublions pas en quels termes, les commissaires de police, juges de paix, en un mot les fonctionnaires impériaux jugeaient les populations de l'ancien comté : "les populations font des progrès dans la voie de la civilisation, écrit l'un", un autre, en parlant de celles de Sospel: "populations faciles à conduire, hébétées…etc.

[33] Lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur (A.D. 12 mars 1863).

de l'annexion". Mais en dehors de ce facteur qui va catalyser les énergies à un moment précis de l'histoire du Comté et qui le déchirera pendant près de quatre ans, nous pensons voir dans ce mouvement abstentionniste qui affecte, non pas certes tout l'ancien Comté mais le canton de Nice tout particulièrement, la preuve des difficultés de l'assimilation à la nation française et des réticences rencontrées. Cet abstentionnisme constitue un acte très réfléchi, volontaire par lequel la population niçoise exprime las mécontentements ressentis au lendemain de l'annexion. Mécontentements fondés, on le sait sans que ce soit ici le lieu de le rappeler, sur les promesses faites en nombre par le sénateur Pietri qui ne furent pas tenues, sur les froissements et déceptions nés des maladresses de l'administration impériale, sur les mesures d'inféodation prises par los fonctionnaires et qui touchèrent à la langue, à la législation, à l'ordre judiciaire, à l'ordre administratif, au régime forestier, à l'organisation ecclésiastique[34] avec beaucoup d'orgueil et d'absence de tact.

Si nous jetons un coup d'œil en effet sur le tableau des abstentions (V. annexe VI) nous constatons que de 1860 à 1868, les abstentions dans le canton de Nice s'élèvent à 77% pour chuter à 30% et 20% aux élections de Malausséna, que dans certains cantons ruraux, où l'administration avait pourtant on le sait tant d'influence, elles s'élèvent à 41% (canton de Sospel-1860) 47% (canton d'Utelle-1863) 54 (canton de Saint-Etienne - 1860). En regard, les abstentions de cantons à majorité urbaine, comme ceux de Grasse ou Cannes ne dépassent jamais 25 à 30% tandis que ceux de cantons ruraux comme Saint-Vallier, Le Bar, Saint Auban, oscillent entre 15% et 30%. On peut en déduire que l'apathie ou l'indifférence traditionnelles de l'électeur n'expliquent donc pas à elles seules ce mouvement abstentionniste dans lequel il convient de voir la preuve des difficultés que rencontre le mariage de la "grande famille française" et d'une "petite patrie", pleine de traditions originales, de goût d'indépendance et de façons particulières de vivre et de penser.

[34]Nous nous permettons de renvoyer une fois encore à l'article de M.L. IMBERT précité.

Annexe I

Note relative aux circonscriptions électorales

du nouveau département.

Le nouveau département a été constitué, on le sait, par les terres de l'ancien Comté de Nice et celles qui ont été distraites du département du Var et qui vont constituer avec les îles de Lérins, l'arrondissement de Grasse (1). Le département est partagé en deux circonscriptions, comprenant 13 cantons pour la circonscription de Nice, 11 cantons pour la circonscription de Grasse.

1ère circonscription : Nice, Breil, Contes, Levens, l'Escarène, Menton, Saint-Martin-Vésubie, Sospel, Utelle, Villefranche, Villars, Saint-Sauveur, Saint-Etienne (2).

2e circonscription : Grasse, Antibes, Saint-Auban, Le Bar, Cannes, Coursegoules Saint-Vallier, Vence, Guillaumes, Puget-Théniers, Roquesteron.

---

(1) Nous renvoyons à ce sujet aux articles de M.L. Imbert (Nice historique, juillet décembre 1940) et de M. Compan : L'organisation des Alpes-Maritimes (en particulier II. Le modelage du nouveau département), Nice-Matin, 6 - 9 juillet 1960.

(2) De 1860 à 1863, la 1ère circonscription englobait également les cantons de Guillaumes, Puget-Théniers, Roquesteron (arrondissement de Puget-Théniers), mais en 1863, ces cantons firent retour à la 2e circonscription.

Annexe II

Résultats des Elections législatives des 9 et 10 décembre 1860.
(1ère circonscription : arrondissements de Nice et Puget-Théniers).

- - - - -

Cantons	inscrits	votants	Lubonis	Comte Avigdor.
Nice :	11.036	2502	1282	1188
Breil :	1.577	947	812	135
Contes :	1.541	1126	287	842
Levens :	1.888	1236	1077	157
L'Escarène :	1.612	1093	761	329
Menton :	2.237	1068	749	317
Saint-Martin Lantosque :	1.679	1220	871	351
Sospel :	1.454	866	584	277
Utelle :	1.365	923	346	375
Villefranche :	1.087	866	850	16
Puget-Théniers :	1.046	841	820	21
Guillaumes :	1.563	791	779	12
Villars :	1.157	800	463	336
Roquesteron :	1.069	836	634	202
Saint-Etienne :	767	327	296	50
Saint-Sauveur :	1.294	926	865	61.

Annexe III

Résultats des élections législatives du 31 mai 1863.

- - - - - -

1ère circonscription

Cantons	inscrits	votants	Lubonis
Nice :	12.896	3160	3078
Breil :	1.662	1135	1134
Contes :	1.549	1176	1176
Levens :	1.754	1521	1521
L'Escarène :	1.617	1259	1258
Menton :	2.009	1016	1014
St.Martin-Lantosque	1.685	1361	1361
Sospel :	1.471	1163	1163
Utelle :	1.324	1020	1020
Villefranche :	1.207	873	873
Villars :	1.137	944	941
Saint-Sauveur :	1.253	1001	1001
Saint-Etienne :	1.093	689	689.

2ème circonscription

Cantons	inscrits	votants	Masséna	Maure
Grasse :	4.338	2738	521	2213
Antibes :	2.924	1936	1398	535
Saint-Auban :	1.227	1025	709	226
Le Bar :	2.334	1634	888	746
Cannes :	3.614	2494	1825	665
Coursegoules :	1.031	754	532	222
Saint-Vallier :	1.464	1281	119	1161.
Vence :	4.314	3321	2960	360
Guillaumes :	1.444	1185	1268	16
Puget-Théniers :	1.021	908	895	19
Roquesteron :	1.117	956	939	17

Annexe IV

Résultats des élections législatives de 1868 (1).

- - - - -

1ère circonscription

Cantons	inscrits	votants	Malausséna.
Brail :	1.792	1198	1198
Contes :	1.616	1114	1114
L'Escarène :	1.698	1458	1457
Levens :	1.776	1607	1606
Menton :	2.010	976	975
Nice :	14.884	10.146	10.116
Saint-Martin-Lantosque :	1.672	1412	1411
Sospel :	1.478	1130	1130
Utelle :	1.274	1167	1167
Villefranche :	1.186	734	733
Saint-Etienne :	1.061	594	594
Saint-Sauveur :	1.269	1143	1143
Villars :	1.166	801	801

- - - - -

(1) Elections destinées à pourvoir au remplacement de M. Lubonis, démissionnaire.

Annexe V

Résultats des élection législatives de 1869.

- - - - -

1ère circonscription.

Cantons	inscrits	votants	Malausséna
Breil :	1824	1598	1598
Contes :	1551	1246	1242
L'Escarène :	1714	1561	1561
Levens :	2319	1670	1666
Menton :	2123	1429	1425
Nice :	12828	10269	10198
Saint-Martin-Lantosque	1703	1517	1516
Sospel :	1494	1149	1149
Utelle :	1270	1184	1184
Villefranche :	1198	868	868
Saint-Etienne :	1109	894	894
Saint-Sauveur :	1286	1202	1201

2e circonscription

Cantons	inscrits	votants	Masséna	Méro
Antibes :	3271	2243	1799	442
Le Bar :	2348	1855	1036	809
Saint-Auban :	1250	1012	619	391
Cannes :	4324	3138	934	2299
Coursegoules :	1039	812	585	227
Grasse :	4073	2960	1490	1451
Saint-Vallier :	1441	1201	1022	182
Vence :	5190	3551	2191	1163
Guillaumes :	1429	1107	675	430
Puget-Théniers :	1025	894	595	296
Roquesteron :	1153	989	923	66
Villars :	1159	994	894	100

Annexe VI

Tableau des abstentions
(en %)

Cantons	1860	1863	1868	1869	1871.
Nice	77%	77%	30%	20%	60%
Breil	38%	33%	34%	13%	44%
Contes	27%	25%	32%	20%	47%
Levens	35%	18%	10%	28%	40%
L'Escarène	33%	23%	15%	9%	58%
Menton	53%	50%	52%	33%	21%
St.Martin-Vasubie	28%	20%	16%	11%	38%
Sospel	41%	22%	24%	24%	54%
Utelle	33%	47%	10%	7%	42%
Villefranche	21%	28%	39%	28%	52%
Puget-Théniers	20%	12%	...	13%	60%
Guillaumes	50%	18%	...	23%	67%
Villars	31%	18%	32%	15%	48%
Roquesteron	22%	15%	...	15%	48%
Saint-Etienne	58%	37%	44%	20%	47%
Saint-Sauveur	29%	21%	11%	7%	49%
Grasse	...	37%	...	28%	51%
Antibes	...	33%	...	32%	55%
Saint-Auban	...	24%	...	20%	50%
Le Bar	...	31%	...	22%	56%
Cannes	...	31%	...	28%	54%
Coursegoules	...	27%	...	22%	69%
Saint-Vallier	...	13%	...	16%	55%
Vence	...	20%	...	32%	68%

Bibliographie sommaire :

I.- Documents d'Archives :

1. Archives Nationales :

F 1 C III : rapports préfectoraux (1864 - 1870)

rapports sur les mouvements du corps électoral (1861-1877)

2. Archives départementales :

a) série 3 M. Elections législatives, dossiers nos 2, 3, 4, 5 et 6.

b) journaux : Journal de Nice, le Messager de Nice, Le Phare du Littoral, La Revue de Cannes, l'Union de Grasse et de Cannes.

c) annuaires départementaux : 1862, 1866, 1869.

d) Roux : statistiques des Alpes-Maritimes (1862).

II.- Ouvrages généraux :

Goguel, Morazé, Le Bras : Etudes de sociologie électorale (Cahiers de la fondation Nationale des Sciences politiques n° 1)

Dupeux, Goguel : Sociologie Electorale; esquisse d'un Bilan (C.F.N.S.P.n° 26).

Chevallier : Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours (Dalloz 1952).

Prélot : Les institutions de la France de 1789 à 1870 (cours ronéotypé de l'Institut d'Etudes politiques de Paris).

Duveau : La vie ouvrière en France sous le Second Empire (1946).

III.- Mémoires, articles de revues :

Ciais : Le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice, après l'annexion de 1860 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire - 1950).

Heurté : Les élections dans le département des Bouches-du-Rhône de 1790 à l'an VII (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire du droit).

Imbert L. Autour de l'annexion. Nice Historique (1949)

Ivan : Le séparatisme à Nice de 1860 à 1874 (1881).

Risso : Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1871 à 1876 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire 1954).